

Ecole élémentaire Victor Hugo
5 chemin de Traverse 78400 Chatou
Tél. : 01.34.80.68.08
Mail. 0781935e@ac-versailles.fr
<http://blog.ac-versailles.fr/vhugo78400/index.php/>

BIENVENUE AU CP



A l'école Victor Hugo

Chers parents, votre enfant entre en CP en Septembre. Cette rentrée marque pour lui le début d'une nouvelle étape dans son parcours d'écolier, elle se fait dans la continuité de l'école maternelle.

Pour aborder cette rentrée en douceur, voici quelques informations :

PORTES OUVERTES : MARDI 10 Juin à 19H (sans enfant si possible)
Moment d'informations générales, suivi d'une visite de l'école.

La scolarité en école élémentaire

La scolarité en école élémentaire L'école élémentaire accueille votre enfant pour cinq années, du CP au CM2. Elle constitue une étape essentielle dans son parcours éducatif, consolidant les bases acquises en maternelle et développant les apprentissages fondamentaux.

Tout au long de sa scolarité, votre enfant approfondira ses connaissances en lecture, écriture, mathématiques, sciences et arts. L'école élémentaire joue également un rôle clé dans l'apprentissage de la vie en société, en favorisant l'autonomie, le respect des règles et la coopération avec ses camarades.

L'objectif est de donner à chaque élève les outils nécessaires pour apprendre avec plaisir et curiosité, tout en cultivant l'estime de soi et le respect des autres. La régularité et l'assiduité sont indispensables pour garantir la progression et l'épanouissement de votre enfant.

Organisation du temps scolaire, périscolaire :

<http://blog.ac-versailles.fr/vhugo78400/index.php/>

Temps périscolaire (Accueil du matin, temps méridien, Etude, Mercredis & vacances scolaires) : Coordinateur : Michaël Fenech, Coordinatrice adjointe : Marie Laforêt joignables au **07 63 04 44 71**

Quand est la rentrée ?

La rentrée des élèves aura lieu le **Lundi 1^{er} septembre**. Une rentrée décalée est prévue pour les élèves de CP & CE1 à 9h (Accès Chemin de Traverse):

Les listes des classes seront affichées dans la cour de récréation le matin même. Il faudra suivre le fléchage de couleur.

Comment préparer votre enfant pour sa première rentrée scolaire en école élémentaire ?



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Mon enfant entre au CP

Voici quelques repères pour accompagner votre enfant tout au long de son année de CP.

Les 5 principes pour être en forme à l'école

- 1. Un enfant qui dort suffisamment**

Le sommeil est essentiel au **développement** de votre enfant et à la bonne **acquisition des apprentissages**.

Entre 6 et 13 ans, un enfant a besoin de 9 à 11 heures de sommeil par jour. Évitez les écrans le soir.
- 2. Un enfant qui mange équilibré**

L'alimentation joue un rôle primordial dans la croissance de votre enfant. À la cantine, **des diététiciens élaborent les repas**.

Variez les aliments et assurez-vous qu'ils ne soient ni trop gras, ni trop sucrés, ni trop salés. Le petit-déjeuner est important pour qu'un enfant puisse bien apprendre.
- 3. Un enfant avec un carnet de santé à jour**
 - ✓ 11 vaccins obligatoires.
 - ✓ 1 bilan de santé à l'école entre 5 et 6 ans, pour vérifier la vue, l'audition, les dents, ainsi que le langage.

N'hésitez pas à contacter médecins et infirmiers scolaires.
- 4. Un enfant qui fait de l'exercice**

À l'école élémentaire, votre enfant pratique chaque semaine **3 heures d'activités physiques et sportives**. Bénéfiques pour la santé, elles sont l'occasion pour lui d'apprendre le respect, de soi et des autres.
- 5. Un enfant en confiance**

Les professeurs transmettent aux élèves des valeurs essentielles à la sérénité de l'école :

 - ✓ principe de la vie en société ;
 - ✓ égalité fille-garçon ;
 - ✓ lutte contre le harcèlement ;
 - ✓ scolarisation des enfants en situation de handicap.

Il te va bien ton **CARTABLE!**

Les questions matérielles

Nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- que votre enfant arrive à l'heure.
- qu'il arrive le matin après avoir pris son petit déjeuner à la maison. Une matinée d'école demande beaucoup d'énergie.
- qu'il n'ait pas de bijou ni d'objet quelconque qui puisse être perdu ou détérioré.
- qu'il soit habillé de manière pratique, adaptée à la météo et favorisant le plus possible son apprentissage de l'autonomie.

Les tours de cou sont autorisés, pas les écharpes.

- que tous les vêtements susceptibles d'être enlevés à l'école soient marqués à son nom.

Une liste de fournitures vous sera transmise en Juin. (prévoir des réserves à la maison).

Les questions administratives

En début d'année scolaire, il vous sera demandé de fournir :

- Une attestation d'assurance pour votre enfant. Vérifiez qu'elle couvre non seulement sa responsabilité civile mais également le risque de dommage subi (individuelle accident).

Des documents vous seront distribués à la rentrée:

- Une fiche de renseignements sera à vérifier.
- Une fiche d'urgence

Qu'est ce qu'on apprend à l'école élémentaire ?

Voici un lien vers les programmes : <https://www.education.gouv.fr/programmes-et-horaires-l-ecole-elementaire-9011>

Ce que votre enfant va apprendre

Lecture, écriture, vocabulaire

Grâce à la maternelle, votre enfant est bien préparé à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. En CP, il apprend à lire deux heures par jour. Au cours du premier trimestre, il va lire de mieux en mieux et mieux comprendre ce qu'il lit.

Votre enfant a besoin d'être rassuré pour avancer en toute sérénité. Il est important de valoriser ses progrès et de l'aider, si nécessaire, en l'invitant à décomposer en syllabes les mots qu'il ne parvient pas à lire ou à écrire.

Relire avec lui ses leçons le soir l'aide à progresser, lire une histoire lui donne le goût de la lecture.

Toi tu lis la PREMIÈRE page et moi LA SECONDE ! D'accord ?



Grâce aux multiplications, on va avoir **PLEIN DE BILLES** !

Mathématiques

En CP, votre enfant apprend à compter jusqu'à 100.

Il va aussi étudier le sens des quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division qu'il approfondira dans les classes suivantes. Cela lui permet de commencer à résoudre des problèmes simples.

Votre enfant va apprendre ses tables d'addition et de multiplication. Plus il sera à l'aise avec ses tables, moins il aura de difficultés en mathématiques.

Enseignement artistique

L'éducation artistique et culturelle développe la créativité de tous les élèves et leur confiance en eux.

À l'école élémentaire, les élèves bénéficient de 2 heures d'enseignement artistique chaque semaine : étude d'œuvres et d'artistes, pratique des arts plastiques et éducation musicale.

Une chorale par école : le chant permet aux enfants de découvrir la musique et de prendre conscience de leur corps, de leur respiration et du son de leur voix.



lire écrire compter

Les savoirs fondamentaux

respecter autrui

Suivre les apprentissages de votre enfant



Les évaluations permettent de mesurer les progrès des élèves et de répondre à leurs besoins.



Deux évaluations nationales

Votre enfant passe des évaluations nationales en septembre et janvier. Elles permettent aux professeurs de mieux adapter leurs enseignements aux élèves et de veiller à la bonne acquisition des savoirs fondamentaux.

Les acquis de votre enfant vous sont transmis par son professeur. C'est l'occasion d'échanger sur la réussite de votre enfant.

Les évaluations du quotidien

Elles aident votre enfant à fournir un travail régulier, permettent de faire un point sur ses connaissances et ses compétences et de vérifier ses acquisitions.

Les bilans périodiques

Deux fois par an, ils vous renseignent sur les acquis, les progrès et les difficultés éventuelles.

Un indicateur simple évalue les résultats de votre enfant par rapport aux objectifs d'enseignement :

non atteints partiellement atteints
atteints dépassés

Et vous savez aussi ÉCRIRE ET COMPTER Bravo !



Du CP à la 3^e, un livret scolaire numérique contient toutes les informations relatives aux acquis de votre enfant.

Madame, ON SAIT LIRE !



Les disciplines:

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire moyenne
Français	10 h
Mathématiques	5 h
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	1h30
EPS	3h
Enseignements artistiques	2h
Questionner le monde / EMC**	2h30
Total	24h*

* 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Les questions que se posent les enfants :

« Est-ce qu'il va y avoir des devoirs ? » Oui, il y en aura toujours un peu. Des révisions de la lecture du jour, une poésie, revoir une leçon.

« Est-ce que je vais retrouver mes amis ? » Tu les retrouveras dans ta classe, dans la cour de récréation, à la cantine. Toutes les classes de CP sont au rez-de-chaussée.

« Il y a quoi comme jeux dans la cour de récréation ? » Tu vas pouvoir faire du tennis de table, du basket, du football, du handball et utiliser du matériel comme des cerceaux et des plots.



« Est-ce que je vais manger avec mes copains à la cantine ? » Oui bien sûr. Tu viendras en



Juin y déjeuner.

« Est-ce qu'il y aura des fêtes ou des sorties ? » Plusieurs événements sont organisés par les fédérations de parents d'élèves et les enseignants : pot de bienvenus, Téléthon, Bourses aux livres, Candlelight pour notre piano, Fête de l'hiver, semaine des langues.

La sécurité

-En cas d'accident (bosse, écorchure...) votre enfant est soigné à l'école. Si nous avons un doute sur la blessure, l'école contacte le 15 qui donnera ses instructions en fonction de l'état de l'enfant. Dans ce cas, les parents sont avertis immédiatement aux numéros de téléphones indiqués sur la fiche d'urgence. En cas de gravité le médecin du SAMU est habilité à décider du transfert à l'hôpital.

Seul un responsable légal pourra accompagner l'élève dans l'ambulance, aucun personnel de l'école ne pourra le faire à sa place. Seuls les accidents survenus pendant le temps scolaire sont sous la responsabilité de l'école.

-A l'école élémentaire, les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie. En effet, à 11h45 et à 16h30, les élèves sont accompagnés soit vers les animateurs encadrant le temps périscolaire s'ils y sont inscrits, soit jusqu'à la grille de l'école. Ils sont à partir de ce moment-là sous la responsabilité des familles.

La santé des enfants

Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatible avec les exigences de la scolarisation.

Si votre enfant est malade à l'école, les parents sont avertis et s'organisent pour venir récupérer leur enfant. Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel de l'école sauf dans le cadre d'un PAI :

S'il a des allergies (respiratoire ou alimentaire) ou s'il doit suivre un traitement médical long, il sera établi un Projet d'Accueil Individualisé. En faire la demande auprès du CMS (centre médico scolaire) : 26, rue Schnapper, 78100 Saint Germain en Laye, 01 30 87 22 99, cms.lacellesaintcloud@ac-versailles.fr

Si votre enfant est malade à la maison, prévenez l'école de son absence le jour même (message répondeur, messagerie privée de l'enseignant)
La vie en collectivité favorise la transmission des poux. Il vous sera demandé d'être vigilants et de traiter rapidement votre enfant lorsque nous vous le signalerons.

Les parents et l'école

Les fédérations de parents d'élèves présentes dans notre établissement sont la FCPE et la PEEP. Adresse mail de contact:

federationsdeparentsvhugo78@gmail.com

La vie à l'école

Pour être informés en temps réel des événements de l'école, il est important de pouvoir télécharger l'application *TouteMonAnnée* : Un code d'accès au groupe privé de la classe de votre enfant vous sera communiqué à la rentrée.

Les élections des représentants de parents d'élèves: Elles ont généralement lieu en octobre. Chaque parent peut-être candidat et chaque parent est électeur.

<http://blog.ac-versailles.fr/vhugo78400/index.php/pages/Etre-parent-d-%C3%A9l%C3%A8ves>

Le conseil d'école : Il est composé de parents élus, du personnel de l'école, d'un représentant de la municipalité et d'un délégué départemental de l'éducation nationale. Il se réunit une fois par trimestre.

Le règlement intérieur: rassemble et fixe dans un seul document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. Il est voté au premier conseil d'école et ensuite porté à la connaissance de tous

Pour plus d'informations:

<http://blog.ac-versailles.fr/vhugo78400/index.php/pages/Conseils-d-%C3%A9cole>

Réunion de rentrée : Elle aura lieu dans la première quinzaine qui suit la rentrée. L'enseignant (e) vous présentera son fonctionnement et ses projets.

Vacances scolaires :

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>